



Avis à la population

COMMUNE
D'ARZIER-LE
MUIDS

**L'eau est un bien précieux,
respectons sa rareté momentanée !**

Arzier-Le Muids, le 29.07.2022

Madame, Monsieur,

En raison de la sécheresse et de la pénurie qu'elle entraîne, il est nécessaire de prescrire des mesures d'économie d'eau. Afin d'assurer la distribution en quantité suffisante aux habitants et résidents de la commune, la Municipalité d'Arzier-Le Muids demande d'éviter tout gaspillage d'eau sous quelque forme que ce soit.

Il est donc interdit dès maintenant et jusqu'à nouvel ordre:

- D'arroser les gazons, y compris les arrosages automatiques
- D'arroser les jardins potagers et arrangements floraux au jet ; L'arrosage à l'arrosoir restant autorisé
- Les fontaines n'étant pas alimentées par le réseau, nous vous conseillons d'utiliser cette eau
- De laver les véhicules à moteur
- De remplir les piscines

Des contrôles pourront être effectués et les contrevenants seront dénoncés.

La Municipalité remercie la population de sa vigilance et de sa compréhension.

La Municipalité